

Cadre financier 2007-2013: besoins de financement complémentaires du projet ITER

2011/2080(ACI) - 06/12/2011 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des budgets a adopté le rapport de Reimer BÖGE (PPE, DE) sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil modifiant l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière en ce qui concerne le cadre financier pluriannuel, afin de répondre aux besoins de financement complémentaire du projet ITER.

Les députés rappellent qu'un montant complémentaire de 1,3 milliard EUR en crédits d'engagement provenant du budget de l'Union sera nécessaire pour financer le projet ITER en 2012-2013 et que lors du trilogue budgétaire qui s'est tenu le 1^{er} décembre 2011, le Parlement européen, le Conseil et la Commission sont convenus des modalités relatives à la fourniture de ce financement complémentaire au projet ITER.

Dans ce contexte, la révision de [l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006](#) s'avère nécessaire pour relever les plafonds des crédits d'engagement de la sous-rubrique 1a de 650 millions EUR pour l'exercice 2012 et de 190 millions EUR pour l'exercice 2013 en prix courants.

Ils approuvent donc la proposition de décision annexée au projet de résolution visant à modifier l'accord interinstitutionnel en ce qui concerne le cadre financier pluriannuel, afin de fournir les **1,3 milliard EUR supplémentaires** en crédits d'engagement au titre du budget de l'UE nécessaires pour le projet ITER en 2012 et en 2013.

La décision prévoit le calendrier suivant pour la prévision des montants nécessaires à ITER :

- 100 millions EUR déjà inscrits aux lignes budgétaires ITER dans le budget 2012;
- **mise à disposition en 2013 de 360 millions EUR en crédits d'engagement**, dans la limite des plafonds des crédits d'engagement fixés par le CFP, en exploitant pleinement les dispositions visées dans le règlement financier et dans l'AII et en excluant toute nouvelle révision du CFP en ce qui concerne ITER;
- crédits d'engagement de la sous-rubrique 1a pour les exercices 2012 et 2013 relevés d'un montant de 840 millions EUR, soit 650 millions EUR en 2012 et 190 millions EUR en 2013. Ce relèvement sera compensé par une diminution correspondante du plafond des crédits d'engagement des rubriques 2 (450 millions EUR pour l'exercice 2011) et 5 (243 millions EUR pour l'exercice 2011 et 147 millions EUR pour l'exercice 2012);
- plafond des crédits d'engagement pour l'exercice 2013 relevé de 580 millions EUR, compensés par une diminution correspondante du plafond pour l'exercice 2011.

Dans la foulée, **les députés invitent la Commission à formuler des propositions concrètes concernant le montant de 360 millions EUR dans le cadre du projet de budget 2013.**